

# Protégés nos cités

Autor(en): **Simon, Charles / Taverny, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **30 (1935)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172726>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Protégeons nos cités

L'ennemi est dans nos murs. L'une après l'autre, nos villes succombent à ses attaques. Les plus petites ont mieux résisté jusqu'à présent. Si l'on n'y prend garde, l'ennemi sera bientôt le maître de toutes nos cités. En présence de l'indifférence de nos autorités, la meilleure sauvegarde c'est un réveil de l'opinion publique.

Bourgs silencieux, villes endormies, sur les collines, au bord d'un lac ou dans les vallées, drapées dans leur unité de style, Gruyères, Morat, Ste-Ursanne, et tant d'autres noms évocateurs. Dans ce tableau du passé, certaines grandes rues frappent par l'harmonie tranquille de leurs belles façades, nulle part peut-être autant qu'à Morges, Rolle, Nyon. Mais la plus parfaite en pays romand est sans doute celle de Rolle. Les maisons y ont conservé leur cachet XVIII<sup>e</sup> siècle ; quelques demeures plus anciennes subsistent. L'ensemble forme un tout dont rien ne troublait l'unité.

Un beau jour pourtant, un édifice insolite y est apparu à l'angle d'une ruelle latérale. Ce cube géométrique avait été projeté peint en jaune vif. Sachons gré à la Municipalité de s'être opposée à ce qu'une note affreusement discordante vint détruire l'harmonie de la charmante cité. Le gris a été demandé et obtenu. Mais par ses formes architecturales, l'édifice neuf dépare la grand'rue de Rolle, comme un pylône électrique défigure un vieux jardin de campagne. Maintenant que le mal est fait et remonte à plus d'une année, il est irréparable, d'autant plus qu'il s'agit d'une maison de banque. Mais nous espérons bien en prévenir le retour ailleurs.



Le Heimatschutz, averti trop tard, n'a pu que déplorer l'erreur commise. Nous savons les autorités communales rolloises fort bien intentionnées ; elles en ont déjà donné des preuves. Mais il leur est difficile d'obtenir autant qu'elles voudraient et qu'il faudrait en l'absence d'un règlement communal ferme et précis sur cet objet. Un bon règlement communal ! Voilà ce que devrait avoir toute commune soucieuse de ne pas laisser se multiplier certaines horreurs.

La passivité des autorités en matière d'architecture ne saurait se justifier. Trop de constructions modernes dénotent le désarroi actuel des esprits, prêts à accepter n'importe ou n'importe quelle innovation, pourvu qu'elle ait un caractère moderne. A cet égard, l'exemple de Rolle est un fâcheux symptôme. Plus que jamais une intervention en faveur de nos monuments anciens s'impose.

La Suisse allemande a certainement bien des choses à se reprocher dans ce domaine. C'est ainsi, par exemple, que la jolie ville de Waedenswil, au bord du lac de Zurich, est enlaidie à tout jamais par un bâtiment à plusieurs étages, présentant au port une morne façade sans ouverture. Sans viser un canton en particulier, c'est toute la Suisse que nous avons en vue. Mais lorsqu'il s'agit d'une région aussi riche en belles et vieilles demeures que la Suisse romande, comment rester impassible en présence de certaines fautes de goût commises au nom de l'architecture moderne ?

Si l'on est prêt à reconnaître les exigences de notre temps, du moins faut-il savoir respecter l'harmonie des styles et ne pas prétendre marier M. le Corbusier avec Mme de Montolieu. Ce qui importe pour notre pays, c'est une protection efficace, non seulement des sites ou d'édifices isolés, mais aussi de certains ensembles de façades ou de rues. Sans envisager une législation fédérale, peu opportune en ce moment, nous mettons plus d'espoir dans des règlements cantonaux et surtout communaux. A titre d'exemple, il suffit de rappeler les beaux résultats obtenus à Berne et à la Tour-de-Peilz par une municipalité avisée. C'est dans ce sens et de cette manière, semble-t-il, que l'on défendra le mieux le patrimoine artistique et architectural de notre pays ; et, comme on ne peut guère compter sur une initiative de nos autorités en ce domaine, c'est à l'opinion publique que cet appel s'adresse.

*Charles Simon* (Au, Lac de Zurich).

Le président de la Société vaudoise d'art public, fait suivre cet article, paru dans la « Gazette de Lausanne », des lignes suivantes auxquelles nous souscrivons entièrement :

La Société d'art public remercie vivement M. Simon d'avoir jeté son cri d'alarme. Nous espérons qu'il sera entendu. Il a d'autant plus de valeur qu'il vient d'un homme de haute culture, absolu-

ment en dehors de nos contingences locales, mû par le seul désir de conserver à sa patrie les beautés léguées par les générations antérieures.

D'autres villes vaudoises, Yverdon, Moudon, Payerne, pour n'en citer que trois, offrent des ensembles analogues. Allons-nous les laisser perdre ?

La politique du tout laisser faire a trop longtemps dominé. L'opinion publique doit soutenir les mesures prises par les autorités ; mais c'est aux autorités à les prendre.

Comparez Berne et Lausanne : Berne, dont tout le monde admire, dans les quartiers du centre, le caractère pittoresque ou imposant, conservé grâce aux prescriptions municipales, malgré de nombreuses reconstructions ; Lausanne, si avenante, si gracieuse il y a 50 ou 60 ans, aujourd'hui déparée par trop de constructions hétéroclites, bizarres, ou de mauvais goût. Seule la Cité a été préservée. — un peu tard, sans doute. Que n'a-t-on étendu plus loin les mesures de précaution !

Un excellent exemple est donné par La Tour-de-Peilz. Près du château un édifice était projeté, de style plus ou moins moderne, jurant avec tous les alentours. M. le syndic, architecte lui-même, propose des modifications à l'auteur du projet, et obtient, à l'amiable, un changement des détails extérieurs ; sans rien toucher à la destination ni aux dispositions intérieures, les deux architectes transforment l'aspect de la maison, aujourd'hui achevée, jolie, et adaptée à son ambiance.

Mieux que cela : il faut prévoir l'avenir. La Municipalité propose, et le Conseil communal unanime adopte un règlement, dont une des dispositions essentielles porte que dans un certain périmètre autour du château toutes les constructions nouvelles devront s'inspirer du style des maisons environnantes.

Aux quartiers modernes, le style moderne, — si le cœur vous en dit.

Rendons hommage à la sagesse des autorités de La Tour, et puisse leur exemple être suivi bientôt par un bon nombre de cités, de bourgs ou de bourgades !

*A. Taverney.*

## **Hon alten und neuen Tãtschhãusern**

Zu den freundlichsten und merkwürdigsten Erinnerungen aus meiner Bubenzeit gehören ein paar Tãtschhãuslein. Unten aus Stein; dicke Mauern mit tief eingelassenen breiten Fensterriemen für den Webkeller; darüber ganz aus Holz zwei niedrige Stockwerke auf ungefähr gevierter Grundfläche, die Wetterseite ganz abgeschlossen, gegen die Morgensonne höchstens ein oder zwei schmale Fensterlein, denn dorther kommt ja auch der eindringliche „Biswind“, gegen Norden der Eingang, mehr oder weniger mit einer sog. Hühnerstiege die Haustür erklimmend; aber gegen Süden zwei einmal unterbrochene Fensterreihen mit versenkbaren oder nach oben aufzustützenden Bretterladen. So lockten diese Zeugen vergangener Zeiten und Bauweise uns Buben. Und das hatte noch seinen besonderen Grund. Das Dach war flach und wie ein Schreibpult leicht geneigt. Darauf liessen sich im Winter Schneeballen und im Sommer Steine werfen, auch aus ziemlicher Entfernung. Von den Schneeballen gab es schöne, dunkle Löcher wie auf einer Schützenscheibe, und das war entschieden das harmlosere, aber auch kunstvollere Vergnügen. Die Steine hingegen lieferten auf den Dachbrettern und ganz groben Schindelplatten einen wundervollen Knall, manchmal sogar eine noch interessantere Nachwirkung: wenn aus dem Webkeller oder der Küche ein erschrockener Ruf oder gar eine Hand mit einem drohenden Stecken fuhr, dünkte es uns in unsrer kindlichen Freude am Lärm wie eine willkommene Vermehrung und Verbesserung der Befriedigung unsres Wunsches.

Allmählich wandelte sich das Bild. Durch einen Mitschüler in den ABC-Künsten, der trefflich zählen und Zahlen einteilen konnte — das kam vom Spulen für die Blattstichweberei der Eltern und vom Ueberschlagen, wie viele von der und jener Farbe noch geliefert werden müssen, bevor es frei gab —, um den Joggeli bald zum Spiel herauszubekommen, ging ich zu ihm und half ihm spulen und zählen. So tat sich das Innere des Tãtschhãusleins auf.

Sie sind alle ungefähr gleich: wenig und ganz einfache Räume um ein Kamin gruppiert; selten lief nach romanischer Art der Schornstein aussen an oder in einem gemauerten Streifen der Hauswand übers Dach hinauf; dann befand sich dort das „Fürhuus“. Charakteristisch war die Ordnung im Tãtschhãuslein: weil jede Dachkammer samt dem Dachaufbau fehlte, stand und hing und lag überall herum, was nicht gerade gebraucht wurde. Vorräte hingen an kurzen Seilstumpfen von